

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00454
Numéro SIREN : 400 890 521
Nom ou dénomination : 5/7 ETIQUETTE

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2018 sous le numéro de dépôt 26

5/7 ETIQUETTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 533.572 €
Siège social : 78, rue Marcel Valérian - Parc d'activités de la Grange Blanche
Lieu-dit « Le Creysselas » - 84350 COURTHEZON
RCS AVIGNON B 400 890 521

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 30 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept,

Le 30 novembre,

A 12 heures,

Au siège social,

La Société FINANCIERE DE LA NOUVELLE FONDERIE, représentée par Madame Michèle WACK, agissant, en qualité de Directrice Générale, propriétaire de la totalité des 35.000 actions de même catégorie composant le capital de la Société 5/7 ETIQUETTE (anciennement dénommée FINANCIERE DE LA VIEILLE FONDERIE), Société par Actions Simplifiée au capital de 533.572 €, dont le siège social est à COURTHEZON (84350), 78, rue Marcel Valérian – Lieu-dit « Le Creysselas » - Parc d'Activités de la Grange Blanche, déclare, en sa qualité d'Associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2017 (bilan, compte de résultat et annexe), du rapport de gestion établi par le Président, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2017 et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés de la Société, qu'elle est appelée, en sa qualité d'Associé unique, à prendre des décisions sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A caractère ordinaire

- -----
- Constatation de la démission de Madame Michèle WACK de ses fonctions de Directeur Général de la Société,
- -----

Ces lectures terminées, l'Associé unique a pris les décisions suivantes :

**TROISIEME DECISION
(à caractère ordinaire)**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance de la démission de Madame Michèle WACK de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 1^{er} décembre 2017, décide de prendre acte de cette démission et de ne pas pourvoir à son remplacement.

SIXIEME DECISION
(à caractère ordinaire)

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associé unique.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick WACK

